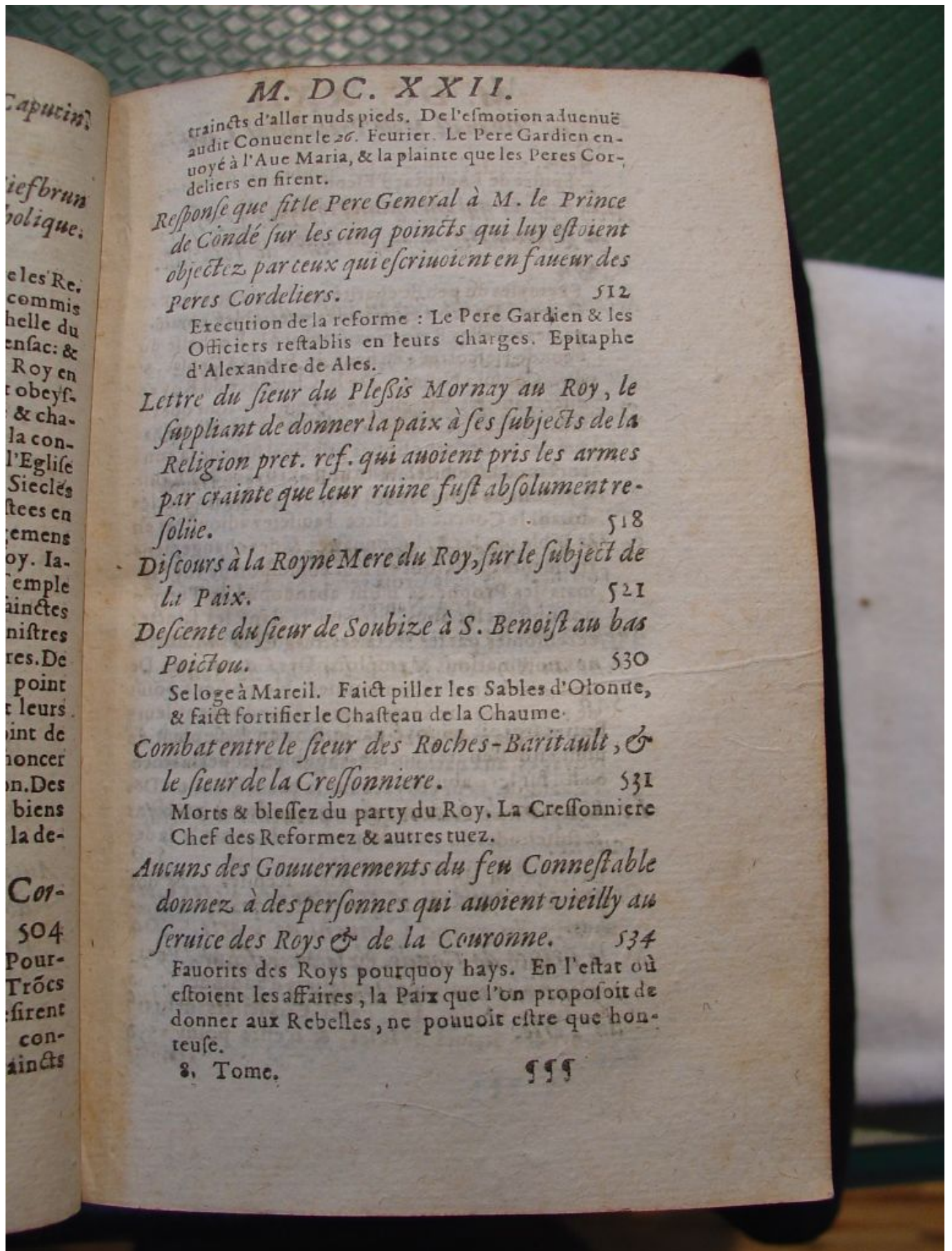
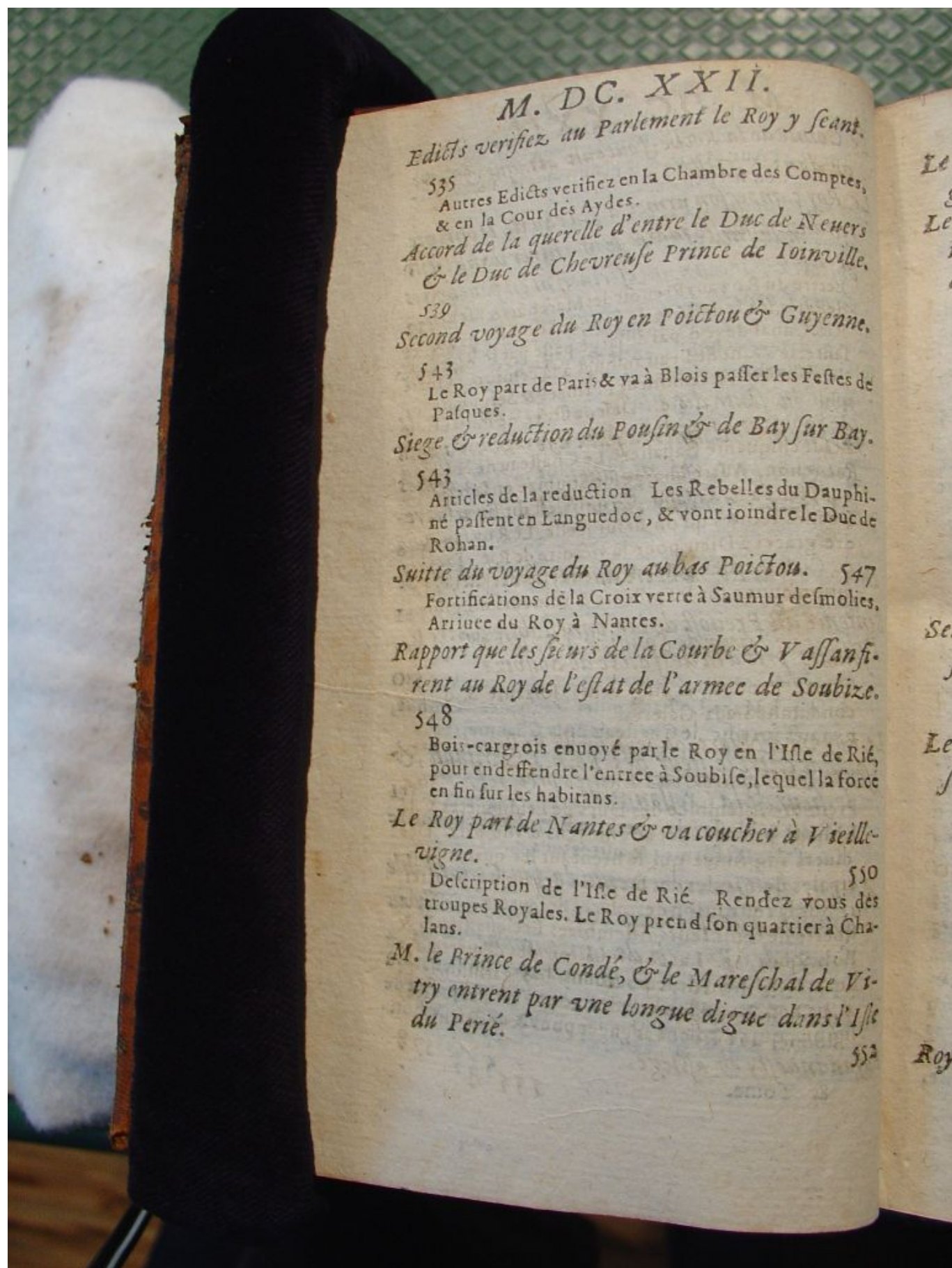
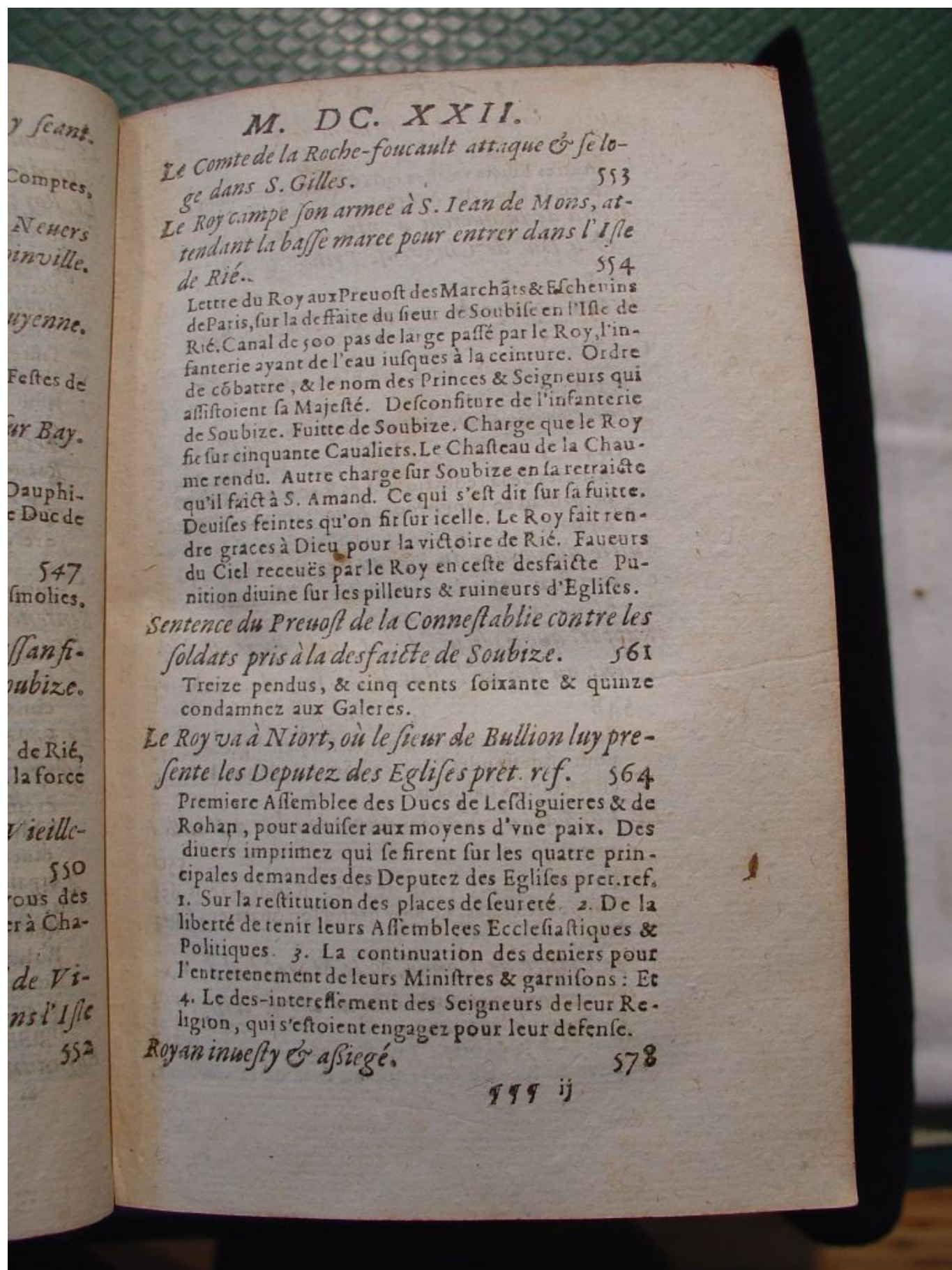


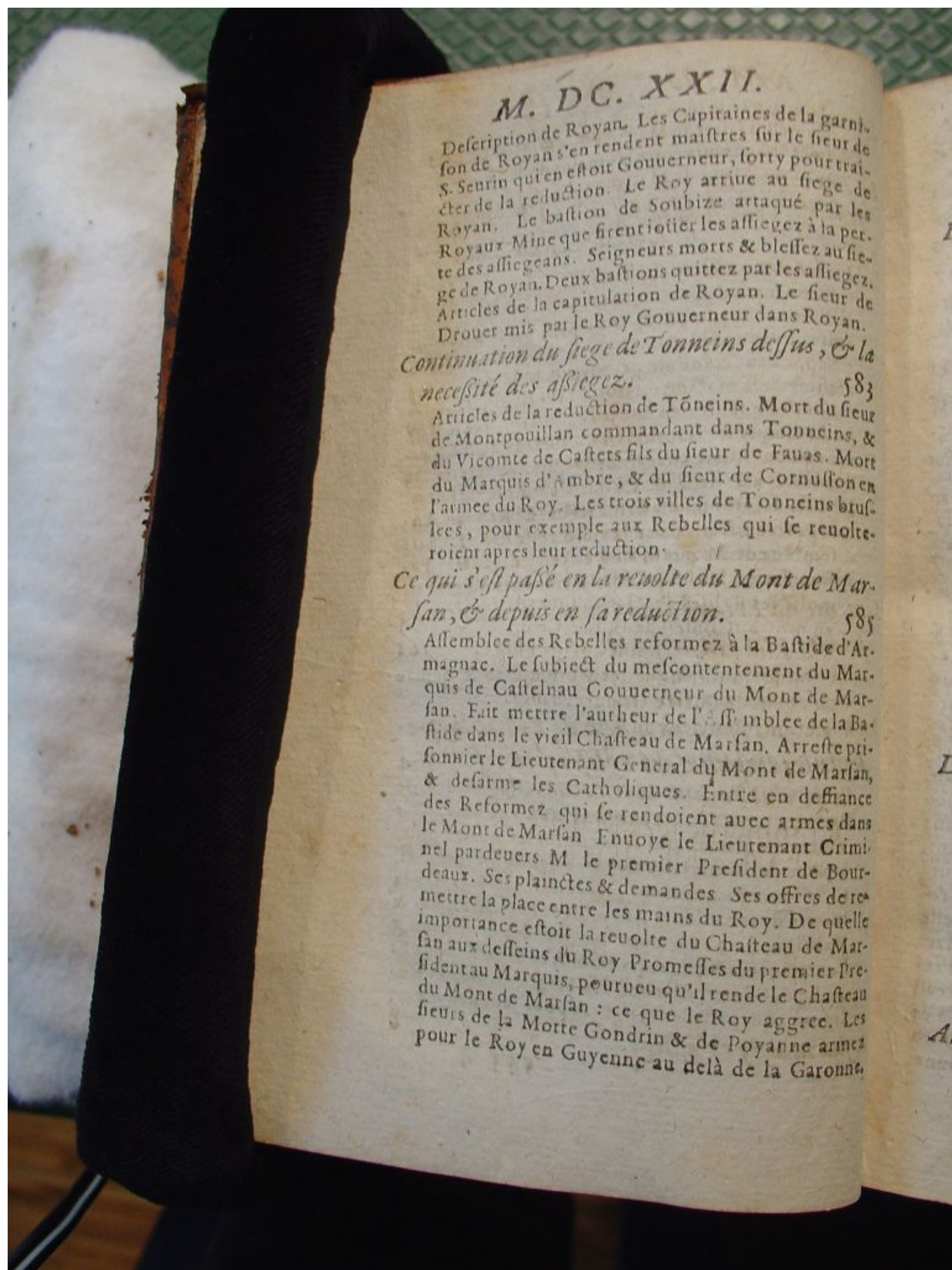


tome\_08\_table\_1622\_24.jpg





tome\_08\_table\_1622\_26.jpg



## M. DC. XXII.

Monseigneur le Prince arriué à Bordeaux confirme les promesses faites au Marquis de Castelnau. Le Mont de Marsan remis entre les mains du Roy. Le Chasteau du Mont de Marsan razé.

*Le proces fait & parfaict au Parlement de Bordeaux à Jean Paul de Lescun, iadis Conseiller au Conseil de Pau.* 591

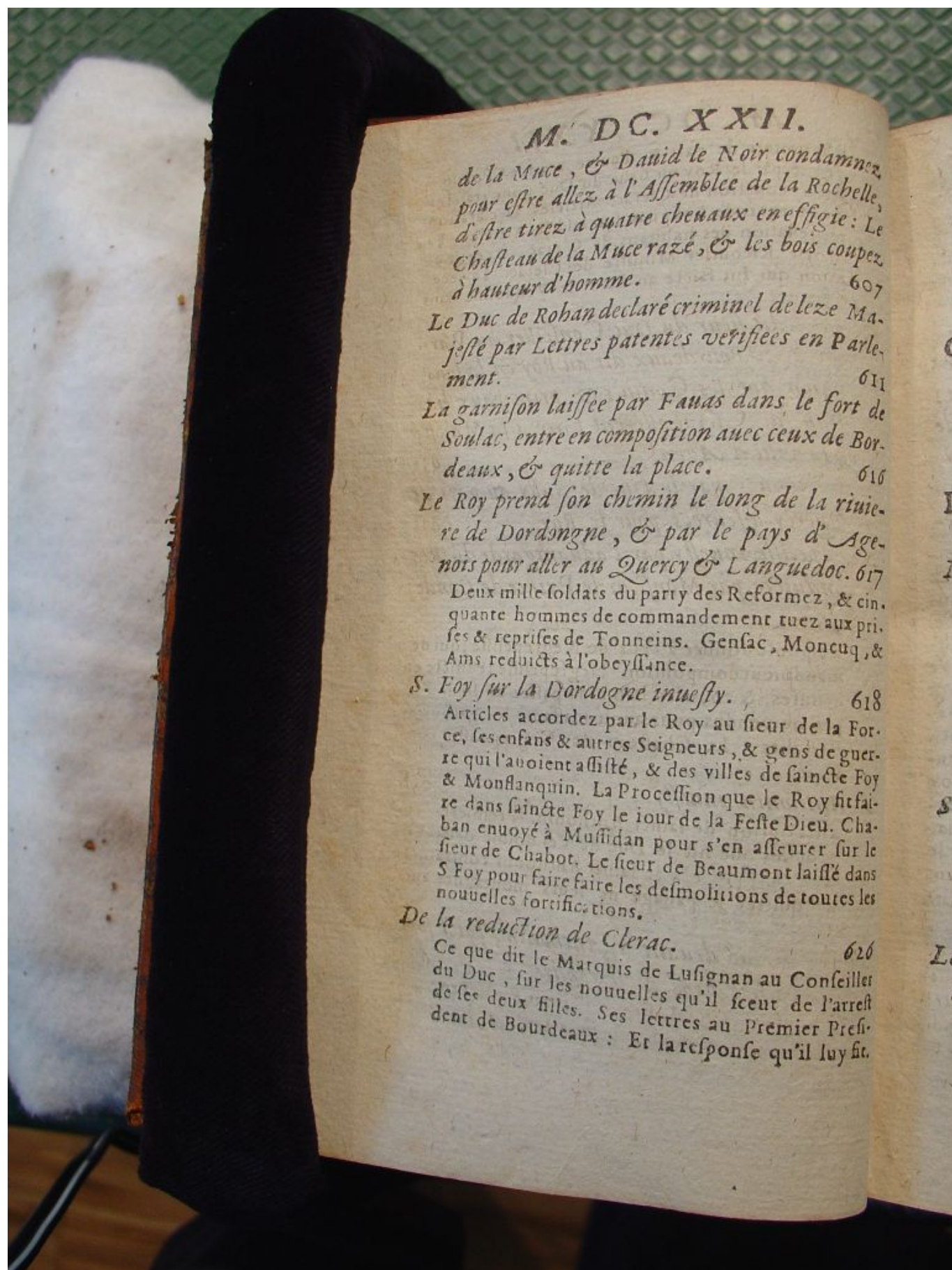
Interrogé. Demande son renuoy à la Chambre de l'Edict. Ce que l'Advocat General dit contre ceste demande de renuoy. Arrest de debouté de renuoy. Supplie la Cour de le vouloir ouyr sur tous les chefs de son interrogatoire. Dit qu'on ne luy doit oster sa qualité de Conseiller. Pourquoi la Royne Jeanne ordonna que deux Conseillers du Conseil de Pau assisteroient au Consistoire Lescun deux fois député vers le Roy, & vne fois à l'Assemblée de Millaut. Confesse avoir fait l'Epistre au liure de la Persecution, & non le liure. Dit que c'est l'Assemblée de Montauban & Chamier qui l'ont fait. Dit n'avoir assisté au Cōseil où il fut deliberé de desmoler les Eglises des Catholiques. Dit avoir presidé vn mois au Conseil de Iustice. Ce qu'il dit contre les depositiōs des tesmoins qui luy furent confrontez. Confesse avoir signé les Commissions pour lever des gens de guerre trouuees dans la malette. Conclusions des Gens du Roy.

*Lescun condamné par Arrest d'estre traisné sur une claye ayant en teste un escriteau portant, Criminel de leze Majesté, & President en l'Assemblée de la Rochelle, & estre mis en quatre quartiers.* 599

Ce que l'on disoit sur les morts violentes de Lescun, Chamier, & Haute Fontaine premiers auteurs de la Rebellion. Vers sur la mort de Chamier.

*Arrest du Parlement de Bretagne contre le sieur* 555 iij

tome\_08\_table\_1622\_28.jpg



## M. DC. XXII.

Prisonniers de part & d'autre rendus. Pouvoir  
donné par le Roy au sieur du Duc pour traiter  
de la réduction de Clerac. Articles. Declaration  
du Marquis de Lusignan sur lesdits Articles. La  
protestation des habitans de Clerac, & celle de  
Moyse Ricourtier Ministre de Clerac. La rece-  
ption qui fut faite au Duc de Vendosme dans  
Clerac.

*Ce que ledit sieur du Duc Conseiller au Par-  
lement de Bourdeaux dit au Roy en la sous-  
mission que les Consuls & principaux ha-  
bitans de Clerac allerent faire à sa Majesté  
en la ville d'Agen.* 633

*Places tenues par le Duc de Sully au pays de  
Quercy assurees pour le Roy.* 635

*Negrepelisse inuesty par l'aduantgarde du Roy  
conduicte par Monsieur le Prince de Condé.*

636

Responce donnee à ceux de Negrepelisse, qui de-  
mandoient composition. Negrepelisse reduicte en  
cendres, & tous les habitans passez au fil de l'es-  
pee ou pendus pour avoir massacré les garnisons  
Royales. Le Chasteau de Negrepelisse con-  
serué.

*S. Anthonin inuesty.*

638

Description de saint Anthonin. Premieres ap-  
proches que fist le Duc de Vendosme deuant S.  
Anthonin. Ceux de saint Anthonin contraincts  
de quitter le passage de leurs montaignes avec  
perte.

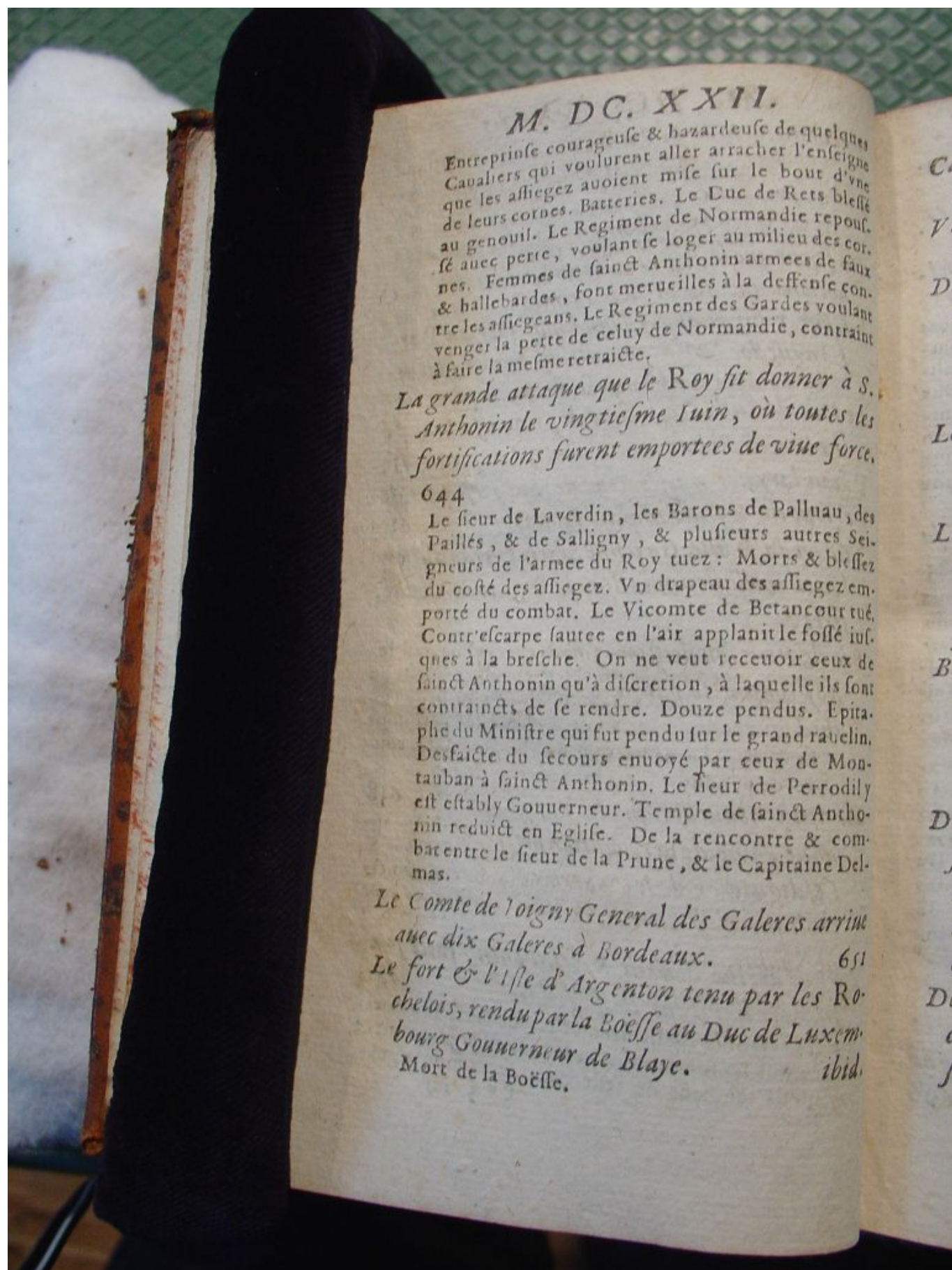
*Le Roy arriué deuant S. Anthonin, faiet som-  
mer les habitans de se rendre.*

640

La responce qu'ils firent. Turent sur le Trompet-  
te qui les sommoit. On leur faiet perdre tout ce  
qu'ils tenoient de reste dans leurs montaignes.

¶¶¶ iij

tome\_08\_table\_1622\_30.jpg



## M. DC. XXII.

Entreprinse courageuse & hazardeuse de quelques Cavaliers qui voulurent aller arracher l'enseigne que les assiegez avoient mise sur le bout d'une de leurs cornes. Batteries. Le Duc de Rets blessé au genouil. Le Regiment de Normandie repoussé avec perte, voulant se loger au milieu des cornes. Femmes de saint Anthoin armées de faux & hallebardes, font merueilles à la deffense contre les assiegeans. Le Regiment des Gardes voulant venger la perte de celuy de Normandie, contraint à faire la mesme retraicte.

*La grande attaque que le Roy fit donner à S. Anthoin le vingtiesme Iuin, où toutes les fortifications furent emportees de vive force.*

644

Le sieur de Laverdin, les Barons de Palluau, des Paillés, & de Salligny, & plusieurs autres Seigneurs de l'armee du Roy tuez: Morts & blessez du costé des assiegez. Vn drapeau des assiegez emporté du combat. Le Vicomte de Betancour tué. Contrescarpe sautee en l'air applanit le fossé iusques à la bresche. On ne veut recevoir ceux de saint Anthoin qu'à discretion, à laquelle ils sont contraincts de se rendre. Douze pendus. Epitaphie du Ministre qui fut pendu sur le grand ravelin. Desfaicte du secours enuoyé par ceux de Montauban à saint Anthoin. Le sieur de Perrodily est estably Gouverneur. Temple de saint Anthoin reduict en Eglise. De la rencontre & combat entre le sieur de la Prune, & le Capitaine Delmas.

*Le Comte de Joigny General des Galeres arrive avec dix Galeres à Bordeaux.* 651

*Le fort & l'isle d'Argenton tenu par les Rochelois, rendu par la Boësse au Duc de Luxembourg Gouverneur de Blaye.* *ibid.*  
Mort de la Boësse.

*M. DC. XXII.*

*Carmain, le Mas S. Puelle, & Cucy abandon-  
nez par les rebelles Reformez. 652*

*Villes, chasteaux, & tours tenuës par lesdits  
rebelles, razees & demolies. 652*

*Du séjour que le Roy fit à Tholozé, & des de-  
notions que sa M. les Princes, & toute la  
Cour y firent auparavant que d'aller au bas  
Languedoc. 654*

*La Confrairie des Penitens Bleus à Tholozé.*

*Le Duc de Sully, & le sieur de Calonge Deputé  
du Duc de Rohan, vont saluer le Roy à Castel-  
naudary. 655.656*

*Le Duc de Vendosme laissé au haut Languedoc  
& en la hante Guyenne avec une armee de  
huiët mille hommes de pied, & six cents Mai-  
stres. 655*

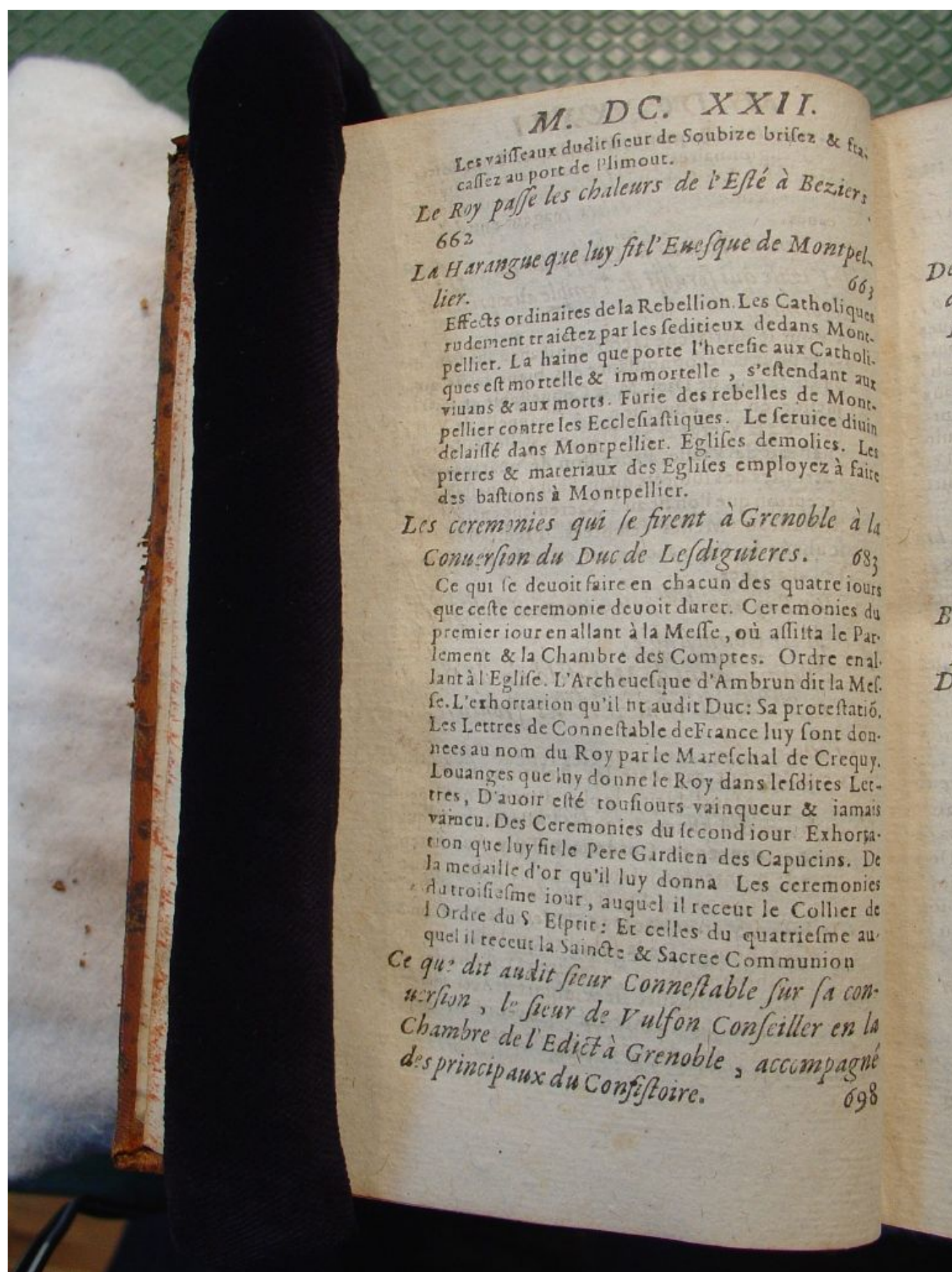
*Bec de Riez, ou de Riou, assiegée par l'armee du  
Roy conduite par le Marechal de Praslin.  
ibid.*

*La Chappelle tué. Bec de Riez renduë à discretion.  
12. de pendus.*

*De deux nouvelles que le Roy receut à Carcaf-  
sonne, l'une, de la resolution prise par le Duc de  
Lesdiguières de se convertir à la Religion Ca-  
tholique; & l'autre, de la continuation du sieur  
de Soubize en sa rebellion. 658*

*Declaration contre le sieur de Soubize déclaré  
criminel de leze-Majesté, donnee à Carcaf-  
sonne, & verifiée au Parlement de Paris. 959*

tome\_08\_table\_1622\_32.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**